

[Ouvrir cet e-mail dans le navigateur](#)



Lettre d'information de la Commission des titres d'ingénieur Septembre 2020

Au sommaire ce mois ci...

Bonjour,

Toute l'équipe de la CTI espère que vous avez passé un été reposant malgré cette période sanitaire hors du commun.

La rentrée dans les écoles d'ingénieurs a été nécessairement différente des autres années, et des adaptations ont dû être mises en place. La CTI confirme son soutien aux écoles et suit de près l'évolution de la situation sanitaire, les consignes gouvernementales et l'impact que la crise pourrait avoir sur les formations d'ingénieurs. Au printemps dernier, la CTI a adressé plusieurs messages généraux et individuels aux écoles sur l'assouplissement de certains critères de son référentiel R&O et l'adaptation de la programmation des audits. Elle reviendra prochainement vers les écoles avec de nouveaux messages adaptés à l'évolution de l'épidémie.

Cette rentrée marque également des évolutions dans les pratiques de la CTI qui sont rappelées dans cette lettre, en conformité avec les ESG.

Vous pourrez également découvrir le processus d'évaluation des formations de Bachelor, ; des informations sur les épreuves 2021 d'ingénieur diplômé par l'État ; ou encore les derniers travaux de l'IPE et du BNEI.

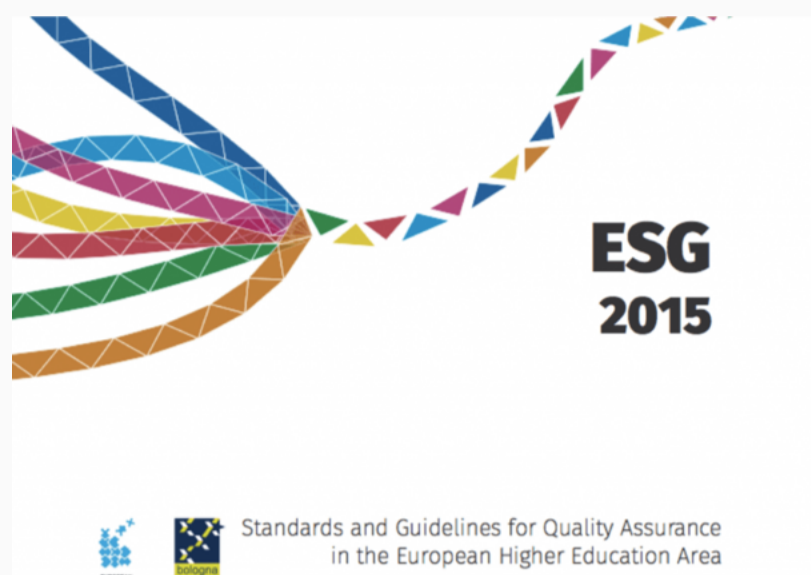
Enfin, n'hésitez pas à faire un tour par la rubrique "agenda" pour des informations sur les événements de nos partenaires.

Bonne lecture !

- [Évolution des pratiques de la CTI](#)
- [L'évaluation des formations de Bachelor](#)
- [Ingénieur diplômé par l'État : les inscriptions pour la session 2021 sont ouvertes](#)
- [Assurance qualité interne dans l'enseignement supérieur : l'IPE publie 4 notes d'orientation](#)
- [Le BNEI publie les résultats de l'enquête sur la gestion de la crise sanitaire](#)
- [À l'agenda ces prochaines semaines](#)

Informations de la Commission

Évolution des pratiques de la CTI



Comme évoqué dans de précédentes éditions de la [lettre d'information](#), la CTI, en conformité avec les *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area (ESG)*, a fait évoluer ses pratiques.

Le rapport de suivi des recommandations systématique

Ainsi, dès l'année académique 2019-2020, la CTI a mis en place un **suivi intermédiaire** entre deux audits périodiques **espacés de cinq ans**. Désormais, un **rapport de suivi des recommandations** est devenu obligatoire deux ans et demi après la séance plénière concernée par l'école. Il s'agit d'un dossier simplifié sous forme d'un tableau listant les recommandations et les réponses apportées ou le plan d'action de l'école pour remédier aux non conformités identifiées.

Aucun justificatif n'est demandé en annexe. Il s'agit pour la CTI d'inciter les écoles à initier, dès la fin de l'audit et sans attendre l'audit périodique suivant, la mise en œuvre des recommandations et à faire le point sur le suivi des recommandations à mi-parcours.

La Commission exprimera une prise d'acte favorable ou avec réserves sur le bilan fourni, et l'équipe d'experts le prendra en considération lors de l'audit suivant. Les formations accréditées pour une durée restreinte de deux ou trois ans ne seront évidemment pas concernées par un tel suivi intermédiaire.

La publication des rapports de mission d'audit

À partir de la rentrée 2020-2021, la CTI publiera tous les rapports de mission d'audit sur son site et dans la base de données européenne DEQAR (*Database of External Quality Assurance Results*).

À cet effet, une nouvelle trame de **rapport de mission d'audit** publiable a été conçue et expérimentée durant l'année précédente. Les rapports de mission d'audit peuvent être publiés avec une réponse officielle des écoles qui souhaitent s'exprimer sur le fond de l'évaluation.

[Lire et partager cet article via le site de la CTI](#)

L'évaluation des formations de Bachelor

Le premier processus d'évaluation des diplômes d'établissement de « Bachelor » des écoles d'ingénieurs en vue de l'attribution du grade de licence a été lancé au mois de mai 2020 par un appel à « Lettre d'intention » de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Quatre grands thèmes dominent parmi les dossiers déposés : l'informatique (moitié des dossiers), la construction, l'agriculture, l'environnement.

À l'issue de la phase de sélection, 22 écoles (36 formations concernées) ont déposé un dossier complet d'auto-évaluation pour le 1^{er} septembre 2020. La procédure d'évaluation se déroulera en septembre et octobre pour une présentation des dossiers en séance plénière du 18 novembre 2020.

Ce calendrier est compatible avec une inscription dans Parcoursup dès le mois de décembre et devrait permettre aux formations retenues de bénéficier du grade de licence dès la rentrée de septembre 2021.

La campagne suivante de « Lettres d'intention » lancée cet été a donné lieu à des demandes d'attribution du grade de licence à 9 formations de Bachelor de 5 écoles. Les projets retenus comme recevables seront audités durant la campagne 2021-2022. À nouveau, l'informatique constitue la thématique dominante, suivie de près de l'environnement et de l'aéronautique.

Les trois documents clés de la procédure d'évaluation Bachelor sont en ligne sur le site de la CTI :

- [Référentiel](#)
- [Guide pour l'élaboration du dossier d'autoévaluation](#)
- [Procédure](#)

N.B. :

→ *Le référentiel et la procédure Bachelor de la CTI s'appliquent exclusivement aux formations proposées par des écoles d'ingénieurs déjà accréditées par ailleurs à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.*

→ *Par Bachelor on entend les diplômes d'établissement (qui peuvent obtenir le grade de licence à l'issue de la procédure d'évaluation) qui sont différents des diplômes nationaux de licence et licence professionnelle dont les modalités d'évaluation restent inchangées.*

[Lire et partager cet article via le site de la CTI](#)

Veille de la CTI

Ingénieur diplômé par l'État : les inscriptions pour la session 2021 sont ouvertes



Les inscriptions à la session de l'examen de la session 2021 auront lieu du 1^{er} septembre 2020 au 31 octobre 2020 inclus.

À ce jour, 42 établissements sont accrédités à organiser les examens conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur diplômé par l'État (DPE) dans 20 spécialités.

Cette épreuve est ouverte à toute personne pouvant justifier de cinq années d'expérience professionnelle dans des fonctions d'ingénieurs. Elle leur permet d'obtenir un titre d'ingénieur diplômé grâce à la validation de leurs expériences et de leurs acquis professionnels.

Les modalités spécifiques de cet examen sont précisées aux [articles D_642-11 à 13 du code de l'éducation](#).

Les dossiers de candidatures sont accessibles depuis [le site internet du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation](#).

Assurance qualité interne dans l'enseignement supérieur : l'IPE publie 4 notes d'orientation



Cet été, l'Institut International pour la Planification de l'Éducation (IPE) de l'UNESCO a publié la version française de quatre notes d'orientation sur l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

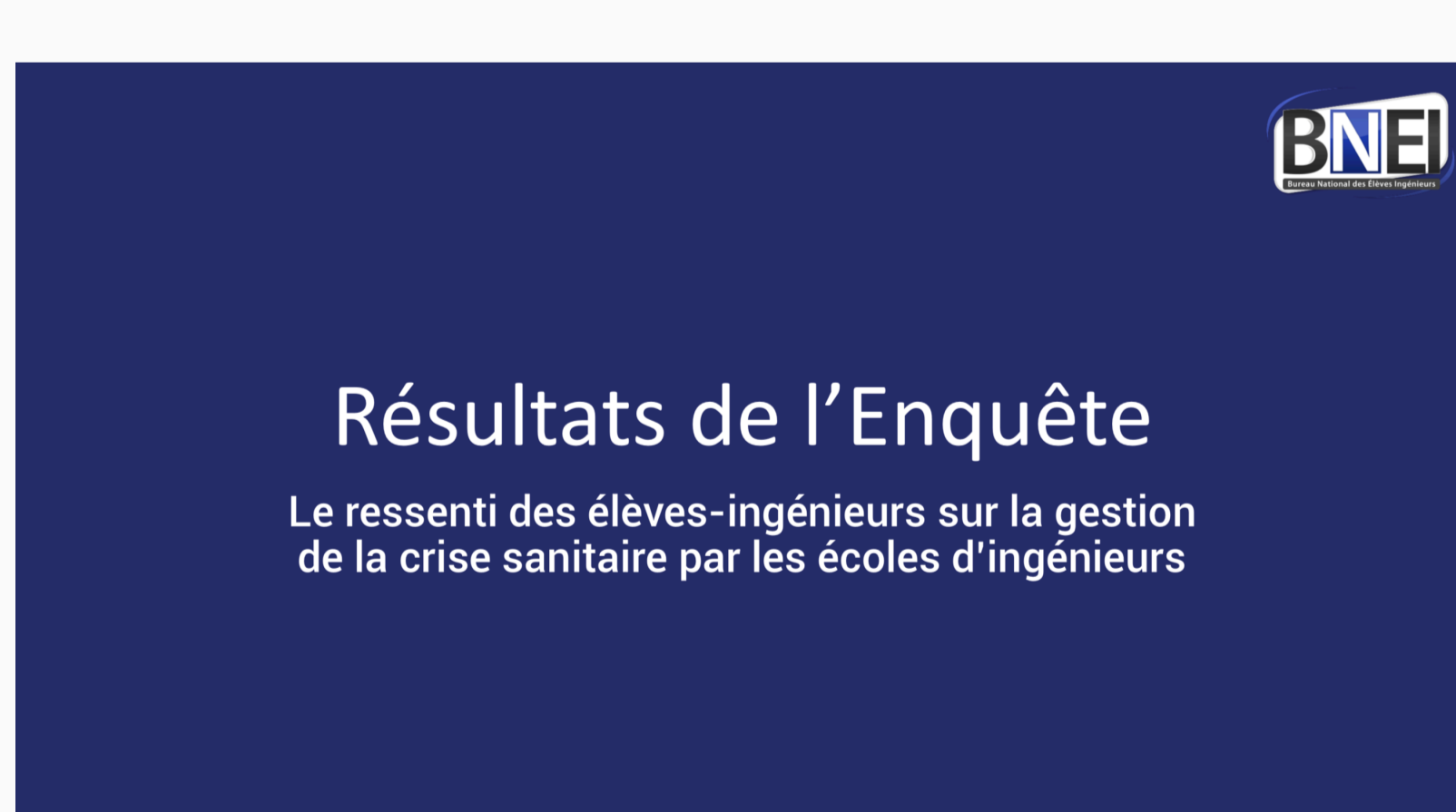
Ces travaux font suite à une enquête internationale et une étude approfondie sur les pratiques d'assurance qualité interne dans des établissements de 8 pays.

Les 4 notes sont accessibles en ligne :

- Assurance qualité interne et employabilité : [Comment renforcer le lien entre éducation et emploi ?](#)
- Les effets de l'assurance qualité interne : [Comment rendre l'AJQI plus efficace pour l'amélioration de la qualité ?](#)
- Assurance qualité interne et gouvernance : [Comment boucler la boucle entre données probantes et prise de décision ?](#)
- [Lier assurance qualité externe et interne](#)

Informations de nos partenaires

Le BNEI publie les résultats de l'enquête sur la gestion de la crise sanitaire



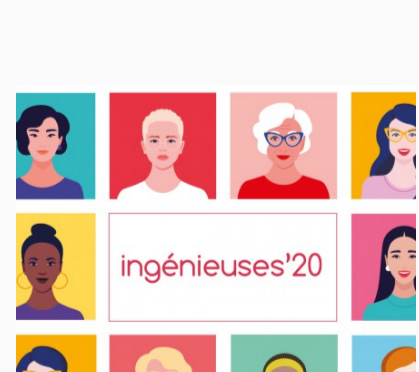
Avec 3760 participations d'élèves-ingénieurs répartis sur 187 campus, cette vaste enquête permet d'obtenir un état des lieux de leur ressenti sur la gestion de la crise sanitaire par leurs écoles.

L'enquête s'est particulièrement intéressée aux aspects de communication, de distanciel, et aux impacts de la crise sur l'insertion professionnelle des élèves.

Le Bureau Nationale des Elèves Ingénieurs (BNEI) s'est également attaché à rédiger une contribution à l'attention des établissements et institutions concernées, afin d'améliorer les conditions de formation.

[Accéder aux résultats de l'enquête et à la contribution du BNEI](#)

À l'agenda ces prochaines semaines



Cérémonie de remise des prix Ingénieuses 2020
Jeudi 1er octobre 2020 de 15h à 18h - via Zoom
[Plus d'informations](#)

RESEAU INGENIUM
Association de recherche en IPE dans les écoles d'ingénieurs

Colloque du réseau Ingenium "Le développement durable dans la formation et les activités d'ingénieur"

Reporté à fin juin 2021 - au Cnam de Paris
Dépôt des communications intégrales repoussé au 29 février 2021
[Plus d'informations](#)

Le saviez-vous ?

À tout moment, vous pouvez accéder aux relevés de conclusions, avis et décisions des assemblées plénières de la CTI concernant les formations de la CTI.

Pour cela, rendez-vous dans la rubrique dédiée sur le site de la CTI.
[Cliquez ici pour y accéder.](#)

Cette lettre d'information vous a plu ? Partagez-là !



Copyright © 2019 Commission des Titres d'Ingénieur, All rights reserved.
Communiqués de presse de la CTI
[Add us to your address book](#)

Crédits photos et illustrations : Photo source 1 / Photo source 2 / ...